Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260522-DCM2026200508-DE

commune de BOHARS

DCM2026/20.05.08

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
Présents : 26
Votants : 27
Procurations : 1

Date de convocation du Conseil Municipal :13 mai 2026

Etaient présents : Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Arnaud BAUDOUIN, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Jean Marc MEVEL, Alexandre LAVIE, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Morgane BALCON, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Stéphanie CORRE, Mathias BOLLAERT, Jean Philippe AUDIC, Claire BELMONT, Auriane ISIDORO, Christine FRANCES, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL, Caroline LEMAIRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL,

Absente excusée et représentée : Myrtil CARBILLET a donné pouvoir à Philippe BRUNO.

A été élu secrétaire de séance : Arnaud BAUDOUIN

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Anna EDELMAYER

Des modifications doivent être apportées au budget principal afin de prendre en compte un certain nombre de dépenses non prévues initialement dans le budget en section de d'investissement.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260522-DCM2026200508-DE

Opération	Article	Fonction	Libellé	Montant crédit dépense
Dépenses investissement				
10	2188	311	SONORISATION SALLE ROZIG	60 000,00
103	2313	321	DIAGNOSTIC ET REFECTION DU TOIT HALLE DES SPORTS	289 000,00
105	2313	312	TRAVAUX TOIT EGLISE	60 000,00
17	2313	281	TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	70 000,00
	2313	212	TRAVAUX D'ENCAPSULAGE SOL AMIANTÉ	20 000,00
18	2312	025	FOURNITURE ET PAUSE D'UNE PALISSADE CIMETIERE PAYSAGER	20 000,00
	2312	322	REFFECTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE	-119 000,00
19	2051	020	LICENCES INFORMATIQUES	500,00
	21828	020	ACQUISITION VAN 9 PLACES	48 000,00
	21838	020	ACQUISITION POSTE INFORMATIQUE BUREAU ELUS	1 500,00
20	2313	325	FIN DE L'OPERATION	-450 000,00
Total dépenses investissement				**0,00**

Avis de la commission Finances-Personnel-Administration Générale : Favorable à l'unanimité

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les mouvements budgétaires décrits dans le tableau ci-dessus.

Décision du Conseil Municipal : A LA MAJORITÉ
VOTES POUR : 22
ABSTENTION : 5

Fait en mairie, le 22 mai 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Luc MADEC

Le Secrétaire de séance,
Arnaud BAUDOIN

Par Délégation du Maire
Le 1er adjoint
Jean-Yves L'HOSTIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.